



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre l'organisateur :

Elecona Management

BE 0715.701.434 à Couture-St.Germain (1380)

Et le stagiaire :

NOM, Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance :

E-Mail :

Téléphone :

Est conclue la convention suivante :

1. Objet et durée de la formation

Intitulé de la formation : Les troubles de la déglutition en neurologie et gériatrie

Formatrice : Jennifer MARTIN

Durée : deux jours

Lieu de la formation : Hôtel Ibis Style – Louvain-La-Neuve

Dates de formation : le lundi 10 juin (9h – 17h) et mardi 11 juin (9h – 17h) 2024

2. Programme de la formation

1. Présentation des participants

2. Anatomie et physiologie de la déglutition

- Phases de la déglutition
- Difficultés de déglutition rencontrées

3. Les troubles neurologiques et l'impact sur la déglutition

- La maladie de Parkinson
- Les syndromes parkinsoniens
- La sclérose en plaques
- Les AVC
- Les démences
- Syndrome de Guillain-Barré
- SLA
- Maladie de Huntington
- Autres pathologies

4. Le bilan

5. La rééducation

- Techniques compensatoires (Environnement, posture, texture)
- Rééducation active
- Rééducation passive

6. Mise en pratique

3. Tarif de la formation

Le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera du tarif de 363 € pour cette session. Détails :

Coût total HT: 300,00 € (Etudiant 280 €)

TVA 21% : 63 € (Etudiant : 59 €)

TOTAL TTC: 363 € (Etudiant : 339 €)

A payer sur le compte suivant :

Elecona Management

BE82 0689 3641 3068

Communication : Formation 10 – 11 juin 2024 NOM, Prénom

4. Modalités d'inscription

Pour vous inscrire à une formation, il faut :

- remplir le formulaire d'inscription
- nous envoyer cette convention signée à l'adresse info@arboresco.be
- régler le tarif de la formation (info ci-dessus)

5. Non réalisation de la prestation de formation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la formation dans le cas où le nombre de stagiaires est insuffisant, en cas de désistement de la formatrice ou en cas de raison sanitaire décidée par les instances gouvernementales.

Les frais d'inscription vous seraient intégralement remboursés. Vos frais personnels engagés ne seront pas pris en charge par les organisateurs.

6. Dédommagement, réparation ou dédit

- En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de la formatrice, le prix du stage sera remboursé au stagiaire. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par la formatrice ou l'organisateur.
- Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 91 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 50 € pour frais de dossier)
- Toute annulation de votre inscription qui interviendrait entre le 61ème et le 90ème jour avant le début du stage donnera lieu à un remboursement de 50% du tarif de la formation.
- Si l'annulation intervient dans les 60 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à Elecona Management.
- Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage.

7. Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Jennifer Martin, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement cité ci-dessus à la date citée ci-dessus. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre,

supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable. Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Bon pour accord : le2024

Pour le bénéficiaire